

COMPTE RENDU

DECVP 2020-097 (R. CHERAUD) : Intervention d'un technicien pour l'école intercommunale de musique du Sud-Estuaire et versement de cotisations au Guso. L'intervention d'un technicien pour enregistrer un orchestre à cordes à l'école de musique intercommunale a été autorisée le 14 décembre 2019. Le versement d'un cachet de 200 € à Monsieur Geoffrey LOLLI et les cotisations sociales d'un montant de 195,62 € au GUSO seront à la charge de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire.

DECVP 2020-098 (R. CHERAUD) : Approbation du règlement intérieur de l'école intercommunale de musique du Sud-Estuaire. Le règlement intérieur de l'école intercommunale de musique du Sud-Estuaire ci-joint, est approuvé et entrera en vigueur au 1^{er} mars 2020.

DECVP 2020-099 (P. BENBELKACEM) : Convention de partenariat avec une psychologue libérale pour effectuer des vacances au sein des services communautaires de la petite enfance et de l'enfance. Afin d'améliorer la qualité des services rendus, la formation permanente du personnel, par le biais notamment de temps d'analyse des pratiques éducatives est une nécessité. La Communauté de Communes poursuit une politique active de prévention par des actions de soutien à la parentalité.

Depuis plusieurs années, l'intervention d'une psychologue a renforcé notre pôle de compétences pluridisciplinaires qui profite à travers le dispositif suivant à tous les éducateurs (professionnels de la petite enfance, assistantes maternelles, parents) qui œuvrent au quotidien pour l'épanouissement des jeunes enfants.

Afin de maintenir cette dynamique, la convention de partenariat avec Madame SERRES, Psychologue libérale, **est** renouvelée pour une durée d'une année à compter du 1^{er} mars 2020 selon les modalités prévues dans le document ci-joint.

DECVP 2020-100 (N. MELLERIN) : Convention pour intervention d'un archiviste du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Loire-Atlantique. Chaque année, la Communauté de Communes du Sud-Estuaire fait appel au service « Archives » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin de traiter l'archivage de l'année écoulée. La convention ci-jointe est approuvée pour une intervention de 2 jours (14 heures effectives) à compter du vendredi 28 février 2020.

DECVP 2020-101 (S. GAUTREAU) : Création d'une régie de recettes dans le cadre de l'opération composteur. Il est institué une régie de recettes auprès du service Environnement de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire. Cette régie encaisse les produits suivants :

- ✓ La participation financière des usagers à l'acquisition d'un kit de compostage
- ✓ La participation financière des usagers à l'acquisition d'un kit de lombricompostage

DECVP 2020-102 (S. GAUTREAU) : Règlement pour le fonctionnement de l'opération composteurs. Dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, la Communauté de Communes du Sud-Estuaire lance un marché d'achat de fourniture de kit de compostage et lombricompostage. Les habitants du territoire pourront obtenir un kit de compostage ou lombricompostage, contre une participation financière déterminée par la délibération n°2020-074 du 20 février 2020.

Il est institué une régie de recettes auprès du service Environnement de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire pour cet objet.

Afin de cadrer l'opération et de faciliter l'organisation de la réservation et de la distribution des kits de compostage et lombricompostage, un règlement d'opération est diffusé par le service Environnement auprès des usagers intéressés.

L'utilisateur par la signature de la fiche de réservation, approuve le règlement. Le service Environnement de la CCSE validera chaque réservation et se réserve le droit de refuser toute demande de distribution si son stock de matériel ne permet pas répondre à l'ensemble des demandes.

DECVP 2020-107 (R. CHARBONNIER) : Renouvellement du contrat de maintenance ATAL avec la société Berger Levrault pour la commune de Saint-Brevin-les-Pins. Il est décidé de signer un nouveau contrat d'assistance et de maintenance avec la société BERGER LEVRAULT. Ce contrat est conclu pour une durée de 36 mois à compter du 1^{er} janvier 2020 pour un montant annuel de 3 819.78 € HT.

DECVP 2020-108 (R. CHARBONNIER) : **Avenant n° 1 de transfert du contrat d'assistance de la société Master Consulting à la société IWAN.** Le contrat d'assistance des logiciels Winlore et Winloco du GUE est transféré à la société IWAN depuis le 1^{er} janvier 2020. Il est décidé de signer l'avenant n°1 de transfert du contrat d'assistance N°CATSC44007 initialement conclu avec la société MASTER CONSULTING, à la société IWAN. Les autres termes du contrat restent inchangés.

DECVP 2020-109 (P BENBELKACEM) : **Contrat d'objectifs et de financements 2020-2021 entre le conseil Départemental de Loire-Atlantique et la Communauté de communes du Sud Estuaire pour le service GUIPA CLIC.** Ce contrat définit les objectifs à atteindre et les actions à réaliser afin de permettre un accompagnement des personnes âgées et en situation d'handicap.

DECVP 2020-110 (R. CHARBONNIER) : **Maintenance du logiciel gestion enfance avec la société 3D Ouest pour la commune de Corsept.** Il est décidé de signer un nouveau contrat avec la société 3D OUEST pour un montant annuel de 400,00 € HT. Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2020, renouvelable annuellement par tacite reconduction dans la limite de 4 ans.

DECVP 2020-111 (S GAUTREAU) : **Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux en Pays de Retz » - Attribution d'une subvention à Madame ALBERT.** Il est attribué une subvention d'un montant de 500€.

DECVP 2020-112 (S GAUTREAU) : **Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux en Pays de Retz » - Attribution d'une subvention à Madame BOULO.** Il est attribué une subvention d'un montant de 500€.

DECVP 2020-113 (S GAUTREAU) : **Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux en Pays de Retz » - Attribution d'une subvention à Madame GUILLERME.** Il est attribué une subvention d'un montant de 500€.

DECVP 2020-111 (S GAUTREAU) : **Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux en Pays de Retz » - Attribution d'une subvention à Madame ALBERT.** Il est attribué une subvention d'un montant de 500€.

DECVP 2020-111 (S GAUTREAU) : **Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux en Pays de Retz » - Attribution d'une subvention à Madame LOLLIER.** Il est attribué une subvention d'un montant de 500€.

DECVP 2020-111 (S GAUTREAU) : **Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux en Pays de Retz » - Attribution d'une subvention à Madame KEITA.** Il est attribué une subvention d'un montant de 500€.

DECVP 2020-117 (R. CHARBONNIER) : **Renouvellement du contrat JVS BOX avec la société JVS MAIRISTEM pour la commune de Saint-Viaud.** Il est décidé de signer le renouvellement du contrat de JVS BOX avec la société JVS MAIRISTEM pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2020 pour un montant annuel de 853.00 € HT.

DECVP 2020-118 (R. CHARBONNIER) : **Convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique – Mission d'expertise et de suivi d'épandages des boues urbaines : 2020-2024.** Une convention de partenariat est signée avec la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2020, afin de préciser les modalités de versement de la participation financière de la Communauté de Communes Sud Estuaire pour la réalisation de la mission d'expertise agronomique des épandages des boues, dans les conditions prévues dans la convention cadre.

DECVP 2020-119 (S SCHERER) : **Convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Sud-estuaire et la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz pour l'organisation et le financement de la 8^{ème} édition du forum des métiers – place ô gestes – Pays de Retz.** Cette convention précise l'organisation et le financement de la 8^{ème} édition du Forum des Métiers – place Ô gestes – Pays de Retz qui se déroulera du 19 au 21 Novembre 2020 à Sainte-Pazanne.